



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

FR

## Discours

Luxembourg, le 8 octobre 2019

# Discours de M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne

**Présentation du rapport annuel 2018 de la Cour des comptes européenne  
devant la commission du contrôle budgétaire (CONT) du Parlement européen**

**Bruxelles, le 8 octobre 2019**

Seule la version prononcée fait foi.

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Membres de la commission du contrôle budgétaire,

Monsieur le Commissaire,

Mesdames et Messieurs les représentants de la présidence du Conseil,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'être là ce matin et de consacrer à la Cour des comptes européenne un peu de votre temps, temps d'autant plus précieux que je vous sais très occupés par les auditions des futurs commissaires européens.

Comme certains d'entre vous ne me connaissent pas encore, permettez-moi de me présenter: Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne depuis octobre 2016, j'ai eu l'honneur d'être réélu à cette fonction la semaine dernière pour un nouveau mandat de trois ans. Je représente devant vous un Collège de 28 Membres, lesquels ont tous contribué, dans le cadre de leurs attributions respectives, à la réalisation de notre mission. Nous espérons tous vous rencontrer personnellement dans les meilleurs délais et vous accueillir, Madame la Présidente, dans nos bureaux de Luxembourg dès qu'une date pourra être convenue.

Pourquoi suis-je ici ce matin? Pour vous donner un aperçu de la gestion financière de l'UE. Dans notre rapport annuel, et plus particulièrement dans le cadre de notre déclaration d'assurance, nous déterminons si l'argent que vous, en qualité de Membres du Parlement, avez inscrit au budget de l'année précédente a été dépensé de manière légale, régulière et, bien entendu, efficace. Ceci dans l'optique d'établir, un peu comme un médecin effectuant le bilan annuel de son patient, quelles parties du corps fonctionnent bien, lesquelles peuvent être sources de problèmes, et quelles pourraient être les causes profondes de ces symptômes.

Nos équipes d'audit, dirigées par mon collègue, M. Lazaros Lazarou, et par les différents Membres responsables de chaque chapitre, n'ont pas ménagé leurs efforts pour examiner les comptes, les recettes et les dépenses et ont couvert toutes les composantes du budget de l'UE pour l'année 2018. Nos constatations ont fait l'objet de discussions franches et intenses avec la Commission et, le cas échéant, avec les administrations des États membres chargées de l'exécution des fonds de l'UE. Vous pourrez d'ailleurs le constater par vous-même en lisant leurs réponses. Notre évaluation finale tient compte de toutes les informations pertinentes communiquées au cours de ce vaste processus de validation des éléments de fait.

Comme chaque année, nous avons contrôlé les comptes consolidés de l'UE pour l'année écoulée. Nous estimons qu'ils présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'UE et qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives. Nous avons constaté que la Commission continuait d'œuvrer au renforcement des processus

qu'elle applique pour calculer le passif lié aux avantages du personnel (les agents de l'UE), travaux dont l'examen par nos soins sera poursuivi.

Par ailleurs, en ce qui concerne les recettes alimentant le budget de l'UE, nous n'avons pas détecté un niveau d'erreur significatif.

- o Nous avons examiné les systèmes utilisés par la Commission pour veiller à ce que les différentes sources soient correctement calculées, collectées et déclarées. Nous nous sommes aussi penchés sur un certain nombre d'ordres de recouvrement de la Commission et de systèmes nationaux. Dans les trois États membres où nous nous sommes rendus (l'Espagne, l'Italie et la France), nous avons relevé des faiblesses concernant la gestion des droits constatés restant à percevoir.
- o Nous avons également observé que les inspections de la Commission concernant les ressources propres traditionnelles n'étaient pas fondées sur une évaluation des risques structurée et documentée. Par exemple, la Commission ne classe pas les États membres en fonction du niveau de risque; nous n'avons donc pas pu nous assurer que les inspections ont été bien ciblées sur les domaines les plus à risque pour la perception des ressources propres alimentant le budget de l'UE.
- o Nous avons aussi relevé la rapidité avec laquelle la Commission a émis une réserve générale sur les données RNB utilisées pour calculer la contribution de la France en raison de leur qualité insuffisante, ainsi que sa décision, pour la troisième année consécutive, d'émettre une réserve concernant les droits de douane perçus par le Royaume-Uni sur les importations en provenance de Chine.

D'autre part, en ce qui concerne les dépenses – traditionnellement l'aspect le plus emblématique de notre déclaration d'assurance – nous estimons que le niveau d'erreur s'établit à 2,6 %<sup>1</sup>. Cela signifie que nous estimons que 2,6 % des paiements n'auraient pas dû être effectués sur le budget de l'UE parce que les montants versés n'ont pas été utilisés conformément aux règles de l'Union. Toutefois, cette estimation globale masque un élément fondamental: les conditions de décaissement des fonds de l'UE ont un impact important sur le risque d'erreur.

Pour les dépenses soumises à des règles complexes, qui représentent environ la moitié du budget de l'UE<sup>2</sup> et se composent principalement de «paiements fondés sur des remboursements», dont les bénéficiaires doivent introduire des demandes pour des coûts éligibles qu'ils ont supportés – par exemple des projets concernant la recherche,

---

<sup>1</sup> Limite inférieure: 1,8 %, niveau d'erreur estimatif: 2,6 %, limite supérieure: 3,4 %. Point 1.15 du rapport annuel.

<sup>2</sup> 50,6 %.

l'emploi, le développement rural et régional ou encore le développement dans des pays tiers – le niveau d'erreur est estimé à 4,5 %, ce qui est relativement élevé.

A contrario, le risque d'erreur est plus faible pour les dépenses soumises à des règles plus simples, principalement les «paiements fondés sur des droits», que les bénéficiaires perçoivent s'ils respectent certaines conditions – par exemple les aides directes aux agriculteurs, les dépenses de fonctionnement, les bourses pour étudiants ou l'appui budgétaire à des pays tiers. En l'occurrence, environ la moitié de la population que nous avons examinée est exempte d'erreur significative.

C'est pourquoi, pour la troisième année consécutive, nous émettons une «opinion avec réserve» concernant les paiements – ce qui revient à dire «oui, mais». Nous voyons un signe encourageant dans le fait que la Commission et les États membres aient poursuivi sur la lancée des progrès constatés les deux années précédentes. Nos auditeurs ont relevé plusieurs points positifs concernant les domaines à faible risque, mais en parallèle des problèmes graves persistent dans les domaines à haut risque et il faut y remédier – j'y reviendrai dans quelques instants.

Dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle, la Cour des comptes européenne a décidé de fonder sa déclaration d'assurance sur une approche d'attestation. Cela signifie qu'à l'avenir, nous avons l'intention de fournir une assurance sur la déclaration faite par la direction de la Commission, qui elle-même s'appuie sur ses propres contrôles et sur ceux effectués au niveau national en cas de gestion partagée. Je suis convaincu que «les chemins naissent sous nos pas, au fur et à mesure que nous marchons» – j'entends par là qu'il faut prendre des mesures concrètes, peut-être modestes dans un premier temps, pour atteindre cet objectif de bon sens: pouvoir se fier aux travaux déjà réalisés par d'autres.

Vous verrez dans notre rapport annuel que nous sommes souvent critiques à l'égard de bon nombre des contrôles effectués par les États membres et la Commission (par exemple, pas moins de 126 autorités différentes participent à l'audit des dépenses de cohésion dans l'ensemble des États membres). Il est donc souvent difficile d'utiliser les résultats de ces travaux et de s'y fier encore davantage. Mais j'insiste également sur le fait que, même dans le domaine clé de la cohésion, nos auditeurs ont observé un certain nombre d'améliorations et ont relevé de bonnes pratiques. Force est de constater que la Commission déploie des efforts considérables pour continuer à améliorer les travaux des différentes autorités nationales et des organismes de certification.

Nous travaillons donc avec la Commission à mettre en place les conditions nécessaires pour progresser sur la voie de l'attestation et je profite de cette occasion pour remercier Monsieur le Commissaire Oettinger pour son soutien. Nous aurons à cœur de continuer à travailler en ce sens avec son successeur.

Mesdames et Messieurs, je souhaiterais à présent me pencher sur les différentes rubriques correspondant aux domaines d'action de l'UE et vous présenter certaines de nos principales constatations.

En ce qui concerne la sous-rubrique Compétitivité du CFP, nous avons trouvé beaucoup moins d'erreurs que l'année dernière (2 %). Les frais de personnel inéligibles restent la principale source d'erreurs dans le domaine de la recherche. Nous avons également constaté que, malgré les efforts déployés par la Commission, les jeunes entreprises et les PME étaient davantage susceptibles de commettre des erreurs que les autres bénéficiaires, peut-être plus grands et plus expérimentés. Nous avons par exemple contrôlé une PME au Royaume-Uni, qui a déclaré, dans le cadre de son tout premier projet soutenu par l'UE, des coûts d'un montant total de 1,1 million d'euros. Les erreurs significatives détectées représentaient, dans certains cas, jusqu'à un tiers de la valeur des éléments contrôlés. Nous avons également constaté que les contrôles n'étaient pas efficaces en ce qui concerne les coûts des grandes infrastructures de recherche: dans deux cas sur les trois que nous avons contrôlés, nous avons relevé d'importantes surdéclarations (75 000 et 130 000 euros) malgré les contrôles rigoureux pratiqués en amont par la Commission. Comme nous le soulignons dans l'avis que nous vous avons remis l'an passé, les possibilités de simplifier les programmes de recherche européens nous semblent nombreuses. Selon nous, la proposition de la Commission concernant le nouveau programme Horizon Europe pour la période 2021-2027 remédie au moins à certains des problèmes à l'origine des erreurs que nous décelons dans nos audits. Il appartient désormais au Parlement et au Conseil de finaliser cette législation. Nos auditeurs restent à votre disposition si une expertise supplémentaire s'avère nécessaire au cours de ces négociations.

Nous avons estimé que la rubrique Cohésion économique et sociale présentait un niveau significatif d'erreur (5 %). Le nombre et l'incidence des erreurs que nous avons détectées sont révélateurs de faiblesses persistantes en matière de régularité des dépenses déclarées par les autorités de gestion nationales. L'inéligibilité des dépenses effectuées dans le cadre de projets a constitué un problème majeur, qui a été aggravé par l'ajout, de la part de certains pays, de conditions nationales qui viennent se superposer aux conditions déjà complexes de l'UE («surréglementation»). Les marchés publics restent aussi une pierre d'achoppement, dans le cas, par exemple, où une autorité publique attribue certains services sans publier d'appel d'offres.

En ce qui concerne la rubrique Ressources naturelles, nous avons estimé que le niveau d'erreur s'élevait à 2,4 % et était imputable à une combinaison de différents problèmes: l'inéligibilité des coûts déclarés, la communication d'informations inexactes sur les surfaces ou les animaux, des problèmes liés aux marchés publics et des erreurs administratives. Cependant, les paiements directs, qui représentaient 72 % des dépenses relevant de cette rubrique, étaient dans leur ensemble exempts d'erreur significative. C'est une bonne nouvelle et nous avons constaté que plusieurs facteurs avaient grandement contribué à prévenir et à réduire les erreurs: le système d'identification des parcelles agricoles (SIPA), la possibilité pour les agriculteurs de déposer leurs demandes de paiement en ligne et les contrôles croisés préliminaires réalisés sur les demandes d'aide des exploitants. Pour ce qui est des autres types de paiements, les règles sont plus complexes, ce qui augmente le risque d'erreur. Par exemple, nous avons contrôlé une exploitation en Pologne, où différents membres d'une même famille ont effectué séparément des demandes d'aide au développement d'un élevage porcin, en déclarant exploiter des PME indépendantes. Toutefois, si l'on réunit les membres de la famille – et c'est la réalité que notre audit a permis de mettre au jour – cette société familiale ne remplissait pas les conditions requises pour bénéficier d'un soutien aux PME.

En ce qui concerne la rubrique Sécurité et citoyenneté, nous avons mis en évidence des défaillances dans l'application des règles en matière de marchés publics, ainsi que des insuffisances systémiques liées au Fonds «Asile, migration et intégration» et au Fonds pour la sécurité intérieure dans les États membres concernés par notre audit.

Dans le cadre de la rubrique L'Europe dans le monde, vous n'êtes pas sans savoir que des montants élevés de fonds européens sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales. Malheureusement, cette année encore, nous avons rencontré des difficultés pour obtenir en temps utile des pièces justificatives essentielles pour trois opérations mises en œuvre par l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial. Nous jugeons inacceptable le manque de coopération dont font preuve certaines organisations internationales lorsqu'il s'agit de nous transmettre les documents ou les informations nécessaires à l'accomplissement de nos audits. Je suis donc reconnaissant à la Commission d'avoir accepté notre recommandation et de prévoir l'introduction d'un système permettant des échanges directs avec les organisations internationales. Nos auditeurs ont également décelé un certain nombre de dépenses inéligibles. Je citerai notamment le cas d'une organisation internationale qui a facturé à l'UE 31 billets d'avion dans le cadre d'un séminaire organisé pour son personnel en Jamaïque. Il est évident que ces coûts sont inéligibles et que les fonds doivent être recouverts.

Enfin, en ce qui concerne la rubrique Administration du CFP, nous avons estimé que le niveau d'erreur n'était pas significatif. Je souhaiterais toutefois souligner deux points: premièrement, nous avons décelé plusieurs faiblesses dans le contrôle, par la Commission, des allocations familiales des agents de l'UE. Deuxièmement, et je pense, Madame la Présidente, que votre commission y sera particulièrement sensible, nous avons constaté d'importantes faiblesses au niveau des procédures organisées par le Parlement et la Commission lorsqu'ils ont renforcé la sécurité de leurs bâtiments à la suite des attentats terroristes commis ces dernières années. Nous avons observé que certains des contrats-cadres utilisés avaient permis de faire réaliser les travaux sur la base d'une offre unique d'un contractant. Nous avons trouvé des procédures négociées avec un candidat unique ou menées sans publication préalable d'un avis de marché. L'urgence impérieuse, qu'il convient d'invoquer pour déroger aux règles habituelles en matière de marchés publics, n'a pas été démontrée selon nous, étant donné qu'il a fallu plusieurs mois pour lancer ces procédures.

Mesdames et Messieurs,

Avant de conclure, je voudrais vous faire part du profond désir de la Cour des comptes européenne de poursuivre sa coopération, sur tous les fronts, avec votre commission. Nous serons à votre disposition dans le cadre de la nouvelle procédure de décharge qui a débuté ce matin même, et nous nous ferons un plaisir de vous présenter, parmi nos rapports spéciaux, tous ceux qui susciteront votre intérêt.

Ce rapport annuel n'est pas un rapport annuel comme les autres. Nous sommes à la croisée des chemins – l'aube d'une nouvelle législature, un État membre en passe de se retirer de l'UE, et les 27 autres États membres qui parviennent à la dernière étape des négociations sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Nos travaux d'audit, que j'ai eu l'honneur de vous présenter aujourd'hui, montrent que, malgré les nombreux problèmes qui persistent, l'UE

satisfait pour la troisième année consécutive aux exigences les plus élevées en matière d'obligation de rendre compte et de transparence dans l'utilisation des deniers publics. Mais le temps n'est pas à l'autocongratulation. Nous attendons de la nouvelle Commission et des États membres qu'ils persévèrent dans leurs efforts et poursuivent sur cette lancée. Et nous comptons sur vous tous ici présents pour y veiller.

Je vous remercie de votre attention. Comme à l'accoutumée, mon collègue, M. Lazarou, et moi-même serons heureux de répondre à vos questions et à vos remarques.